

La lettre des CPE d'Aquitaine



N° 14

28 septembre 2016



Sommaire :

- 1) CPE : Manque de postes, mesures de sureté et conditions de travail au cœur d'une rentrée difficile.
- 2) Mesures de sécurité de rentrée : quid de la vie scolaire ?
- 3) Pass Education : la vie scolaire enfin reconnue !

1) CPE : Manque de postes, mesures de sureté et conditions de travail au cœur d'une rentrée difficile.

Nous avons dénoncé le choix de la Ministre de l'Education de ne pas créer de postes de CPE au plan national pour la rentrée 2016. Ce choix a impacté le mouvement des CPE au niveau académique, contraignant le nombre de mutations « dans les règles ». Il impacte aussi la rentrée des CPE sur tout le territoire et notamment dans les Landes. Des collègues nommés dans le cadre du mouvement qui ne prennent pas leur poste, des TZR (trop peu nombreux) affectés à l'année dès la rentrée, un recours massif aux contractuels pour palier à des arrêts de travail qui dans certains cas étaient prévisibles. Certes, les services du Rectorat ont fait au mieux pour que chaque poste soit « occupé » dès la rentrée. Mais cela n'a pas été le cas partout, un LP des Landes s'est retrouvé avec une seule collègue en poste pendant 15 jours avec un internat de 150 élèves, une amplitude horaire ne permettant pas de respecter les 35H auxquels nous sommes assujettis.

Nous le redisons ici, nous portons des mandats pour le corps des CPE : 1 CPE dans chaque établissement sans seuil minimal d'élèves, 1 CPE pour un maximum de 500 élèves, 2 CPE au moins à chaque fois qu'il y a un internat (même avec moins de 500 élèves dans l'établissement). Seul une dotation académique conséquente (30 postes supplémentaires) pourra contribuer à ce que les rentrées se passent sereinement pour les collègues et donc pour les établissements et surtout pour les élèves. Ils ont droit à un encadrement éducatif de quantité et de qualité.

Les situations qualifiées « ressources humaines » par le Rectorat et qui cachent souvent des conflits entre personnels d'éducation et de direction viennent impacter de plus en plus les conditions de rentrée. Nous ne souhaitons pas un déplacement systématique des collègues CPE en cas de conflit. Ils ne sont pas toujours seuls responsables des tensions. Nous ne souhaitons pas non plus que le déplacement « hors règles du barème » dédouane l'administration de ses responsabilités d'accompagnement, de médiation voire de sanction disciplinaire quand cela est malheureusement nécessaire. Dans notre académie le malaise par rapport à ces situations gagne nos collègues : sentiment d'iniquité de traitement, de passe-droit, de non reconnaissance professionnelle, démobilité voire épuisement professionnel et ce dès la rentrée.

Cette rentrée 2016, est marquée également par l'actualité et notamment les mesures de sureté décrétés par le gouvernement mais sans mode d'emploi ni moyens adaptés. Oui, il faut garantir la sécurité de nos élèves dans et aux bords des établissements. Mais il n'est pas possible que ces mesures reposent sur quelques personnels dont le cœur du métier est l'éducation et non la sécurité. CPE et AED sont en première ligne avec les équipes de direction pour la mise en place de ce casse-tête injonctif ! Eviter les attroupements, contrôler visuellement les sacs des élèves, éviter les intrusions, appliquer la loi Evin... Que de mesures de bon sens dans ce contexte de menace terroriste réel ! Mais comment faire avec des moyens humains à l'identique, sans formation des personnels (il n'est prévu que de former les personnels de direction) ? Attention aussi à ne pas trop en faire et à ne pas rajouter un sentiment d'insécurité là où la gestion des mouvements des élèves était déjà bien pensée et tout à fait sécurisée. Chaque contexte d'établissement est différent, chaque configuration en termes de locaux et de surfaces aussi. Il sera donc difficile et couteux d'adapter les mêmes consignes partout. Attention à ne pas sanctuariser nos établissements, attention à ne pas basculer dans des dérives sécuritaires qui nuiraient au vivre ensemble auquel nous sommes attachées (*Voir article ci-dessous*)

L'actualité éducative est de son côté marquée par la réforme du collège. Le SE-UNSA continue à la soutenir. Les collègues se l'approprient en cette rentrée et les organisations se calent sans heurts ni remous. Il est évidemment trop tôt pour en tirer des bilans. Par contre, il est déjà évident que le quotidien des équipes vie scolaire des collègues est rendu complexe par la multiplicité des temps d'études. Nous défendons les principes du « moins de temps

d'enseignement », de la pause méridienne d'une heure et demi (qui n'est pas appliqué partout à cette rentrée). Mais il est indispensable de donner les moyens aux établissements d'accueillir hors temps de classe les élèves dans de bonnes conditions.

Enfin, le SE-UNSA dénonce le choix de la Région et du Rectorat d'employer et de pérenniser des personnels venant du Privé sur un EPLE Public! En effet, suite à la fermeture du Lycée privé de Biganos, et à son rachat par la Région, il a été décidé de transférer "responsable vie scolaire" sur un moyen CPE, administratifs et Directeur au Lycée de La Mer de Gujan-Mestras. Au SE-UNSA, nous sommes plus qu'attachés à la défense de l'Ecole Publique. Il est inacceptable que des personnels sans diplômes de L'EN, sans formation, se retrouvent affectés HORS REGLES, au détriment des Agents Education Nationale qui font demande de ces postes.

A ECOLE PUBLIQUE, EMPLOIS PUBLICS !

2) Mesures de sécurité de rentrée : quid de la vie scolaire ?

On ne peut traiter à la légère les menaces proférées par l'Etat Islamique contre l'Ecole laïque et ses personnels. L'institution prend très au sérieux de dossier, ce que nous comprenons dans ce contexte particulier et ce que nous approuvons pour la sécurité de tous.

Une circulaire inter-ministérielle détaille les mesures de sécurité à mettre en œuvre dans les établissements et fait apparaître 4 nouveautés :

- Exercice supplémentaire de réaction à une intrusion dans le cadre du PPMS,
- Réunions de rentrée sur le sujet avec les parents d'élèves,
- Formation des élèves de 3^e aux premiers secours,
- Suivi des élèves et des personnels engagés dans un processus de radicalisation.

Dans ce contexte de vigilance accrue, les CPE seront certainement impactés en tant que responsables de l'organisation de la vie scolaire. Leur circulaire de missions précise qu'ils « *contribuent à la qualité du climat scolaire et contribuent à l'élaboration du diagnostic de sécurité* ». Quant aux assistants d'éducation, ils seront probablement davantage mis à contribution dans la surveillance des entrées et des sorties des élèves.

Mais c'est bien le rôle de **tous les personnels** d'être ou de devenir plus attentifs et plus professionnels pour faire face à la situation anxiogène que nous connaissons depuis des mois.

C'est bien la **communauté éducative toute entière** qui doit désormais s'approprier une culture commune de vigilance et de mise en sûreté des élèves et des personnels. Ces derniers ne sont pas des professionnels de la sécurité et doivent donc être accompagnés par des spécialistes. Les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer en termes de mobilisation et d'investissement.

Pour le SE-Unsa, cet accompagnement est fondamental. On ne peut se cantonner en la matière à une logique d'injonction et nous serons aux côtés des collègues qui rencontreraient des difficultés dans l'exercice de leurs missions. Il est primordial de garder à l'esprit la nécessité de rassurer les élèves et de les mettre en condition de réussir.

3) Pass Education : la vie scolaire enfin reconnue !

À partir du 1er janvier 2017, les CPE, les AED, les AESH et les CUI pourront accéder au Pass Éducation dont ils étaient injustement privés depuis 2009.

Grâce à cette carte, l'**accès gratuit** aux collections permanentes des musées et monuments nationaux devient donc réalité pour les membres des équipes éducatives des EPLE.

Cette décision intervient 2 ans après la pétition lancée par notre fédération «**Pass Education, pas d'exclus !** » qui avait réuni 10 000 signataires à l'époque.

À travers cette mesure, nous voyons une mise en cohérence avec la nouvelle circulaire de missions des CPE qui les décrit comme « *apportant une **contribution essentielle** à l'élaboration des projets éducatifs et socioculturels* ».

BONNE LECTURE

Laurence GATINEAU

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	Secrétaire Académique Elu au CTA L.P. Dassault à MERIGNAC	Nadia PORTE LABORDE	Elue à la CAPA des CPE LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE MARIE
Laurence GATINEAU	Responsable académique CPE Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE Permanence à la section le mercredi	Claire JACOB	Elue à la CAPA des CPE Collège Nelson Mandela à Floirac
Christophe NOWACZECK	Elu à la CAPA des CPE Permanences à Mont de Marsan les lundi, mardi et jeudi Lycée Frédéric Estève à MONT DE MARSAN	Catherine AMBEAU	Responsable Académique Jeunes Enseignants S.E.P. Victor Louis à TALENCE

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org